

Compte rendu du Conseil communautaire du 19 février 2009

L'an deux mil neuf, le dix neuf février, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION SAINT-JEANNAISE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur CAILLET Pierre.

Date de la convocation : 11 février 2009

Présents : BARALE Maurice, SIMONDANT Martial, LAMOURY Michelle, REYNAUD Thierry, PICHAT Alain, NUEL Isabelle, LEVIGNE Michel, SERVET Guy, HENRY Daniel, GENIN Raymond, CHAPOT Fabienne, MARTIN Guy, DEBRAND Maurice, GERIN Guy, GELIN Maurice, SAUNIER Georges, BELFILS Mireille, CAILLET Pierre, DEXPERT Jean-Paul, BARDIN Martial, ROLLAND Thierry, PIOLAT Jean Christian, SAUTARD-BADIN Hervé, RABILLOUD Andrée, ROY Louis, VIVIAN Jean-Pascal, GERIN Philippe, MOINE Armand, BAUDOUIN Jocelyne, GERBOULET Jacqueline, FILLON Jean- Michel, BESTIEU Patrice, ROBERT Christiane, PELLERIN Anne-Marie, GENIN Jean-Paul, DREVET Jean-Michel, PERRET Michel, GARGAUD Jean-Paul, BRUT Michel.

Absents suppléés : MANDRAND Robert, GELIN Bruno

Absents excusés : BARRUEL Jean-Louis, POIZAT Philippe

Avant l'ouverture de la séance, M. André GAY, Président du SICTOM des Pays de la Bièvre, assisté de Mlle Karine REVEL, présentent les caractéristiques, l'organisation et les perspectives en matière de traitement des ordures ménagères par le syndicat.

FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Après avoir procédé à l'appel, le Président soumet le compte-rendu de la séance précédente.

A la demande expresse de M. VIVIAN, il est décidé de préciser qu'il a signalé, lors de la précédente séance, que des visites d'inventaire systématique dans le cadre du SPANC n'avaient pas été réalisées à St Jean.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Le Président signale avoir fait l'usage de ses délégations pour le remplacement d'un compresseur de pompe à chaleur pour le siège communautaire, pour un montant de 4 546.79 € (l'assurance est sollicitée. Une mise en cause de l'entreprise CCSED et du sous-traitant FROID SEICAR au titre de la garantie décennale sur l'ensemble de l'installation est en préparation).

M. BESTIEU demande que les dates annoncées pour la tenue des conseils communautaires soient respectées.

M. BARALE souhaite des conseils plus fréquents et moins longs.

La date de réunion du Conseil communautaire a dû être avancée du fait d'un « télescopage » de dates d'autres réunions. Les organismes supra-communautaires font peu de cas des calendriers qui leur sont transmis. D'autre part, l'actualité ne suffit pas toujours à bâtir un ordre du jour suffisamment consistant : cela a été le cas en janvier. Certains conseillers se plaignent du grand nombre de réunions auxquelles ils sont conviés. Ils ne souhaitent pas forcément multiplier les réunions du Conseil communautaire.

ORIENTATION DU MANDAT 2008-2014

Point n°1 : Projet de territoire

Le Président présente l'ébauche d'un projet de territoire tel qu'il ressort de l'analyse prospective réalisée par le cabinet KPMG. Ce projet repose sur trois idées simples :

- achever les projets engagés (gendarmerie, voiries internes de la ZAC des Basses Echarrières, bassins de rétention)
- assurer les ressources à moyen-terme (aménagement de terrains d'activités).
- Répondre aux besoins les plus pressants de la population : la création de places en crèche et halte-garderie illustre cette priorité.

L'évolution plus rapide des dépenses par rapport aux recettes et les perspectives de financement des priorités sus-énoncées conduisent à évoquer la mise en place d'une fiscalité additionnelle ou un étalement des réalisations.

A noter que dans ce scénario, les crédits affectés à la voirie demeurent constants et que des moyens seraient dégagés pour la sauvegarde du Patrimoine. A cet égard, le cas de la Tour Lesdiguières peut être considéré, mais il

n'a pas été possible d'approfondir cette compétence faute de disposer des éléments essentiels (parcellaire, analyse de l'architecte, détail du chiffrage).

L'addition de ces perspectives et des incertitudes liées au contexte économique et à l'évolution des recettes communautaires propres, conduit provisoirement à l'abandon du projet de nouvelle piscine, celui-ci dépassant très largement les capacités financières du territoire.

Le débat se déroule en abordant plusieurs points :

❖ **Sur l'abandon du projet de nouvelle piscine**

- Sur la forme

M. BESTIEU estime que l'annonce de l'abandon de la piscine ne devait pas intervenir avant un débat suivi d'un vote en Conseil communautaire. M. VIVIAN indique que la décision prise en bureau à ce sujet se situait à la veille de l'annonce publique et que ce délai lui semble trop court.

Par ailleurs, M. BESTIEU souligne que l'imminence de la construction de cette piscine avait été annoncée sur le bulletin communautaire de janvier 2008.

M. GARGAUD rappelle qu'il a mis en garde depuis longtemps sur les conséquences financières de ce projet de nouvelle piscine. A titre personnel il s'est rangé à la décision votée à la majorité, comme le veut la pratique démocratique. Il précise qu'il ne s'agit pas de voter pour ou contre tel ou tel projet, mais de dire si oui ou non, on accepte de mettre en place une fiscalité significative touchant les ménages. Pour sa part, il ne lui semble pas qu'une erreur d'appréciation ait été commise en tentant d'éviter le recours à la fiscalité additionnelle.

- En termes d'équité par rapport à d'autres équipements

M. VIVIAN estime anormal que puisse exister un service déficitaire tel que la base de loisirs, s'il n'est pas possible préalablement de maintenir l'existence d'une piscine classique. Il estime également que l'étude réalisée en 2004 sur la base de loisirs était inutile puisqu'elle n'a pas permis de parvenir à l'équilibre financier.

Il est convenu d'organiser une réunion sur ce sujet.

- En termes de politique sociale

Mme PELLERIN s'inquiète des activités des jeunes en cas de fermeture de la piscine. Elle estime les tarifs de la base de loisirs trop élevés pour se substituer à la piscine.

M. VIVIAN souligne les bons résultats obtenus par le Club de natation.

Le Président souligne qu'il n'est pas question de fermer l'équipement actuel. Tout au plus la natation scolaire pourrait se déplacer sur les piscines permanentes pour permettre des cycles d'apprentissage complets, ce qui ne peut être réalisé aujourd'hui.

❖ **Sur la gendarmerie**

M. DEBRAND relève que la gendarmerie est une mission régaliennne. Il lui semble anormal que les administrations locales soient appelées à financer ce type d'équipement. De plus, il estime qu'il n'y a pas de garantie de loyer sur la durée d'amortissement de l'équipement ; une réorganisation territoriale future peut aboutir à la suppression de la gendarmerie. Il demande communication d'un plan de financement mis à jour.

M. BARALE rappelle sa position constante en faveur du Partenariat Public Privé.

M. DREVET demande pourquoi la Communauté doit faire l'avance financière du projet.

M. VIVIAN explique qu'il existe différents niveaux d'organisation de la gendarmerie allant de la Direction générale à la Brigade territoriale, en passant par la légion, le groupement et la compagnie. Le financement des casernes au niveau cantonal est une donnée historique, qui correspond à un service à la population.

M. VIVIAN rappelle sa position constante en faveur de la maîtrise d'ouvrage publique.

M. CAILLET rappelle que l'EPCI bénéficiera d'une ressource indexée permettant d'équilibrer le coût de construction. Les surcoûts sont imputables à la nature du sol et à la forme du terrain.

M. VIVIAN indique que les trois quarts des zones constructibles de Saint-Jean-de-Bournay sont affectées par ce type de problème.

❖ **Sur la fiscalité**

M. SIMONDANT estime que le projet du territoire tel qu'il a été chiffré par le bureau d'étude, conduit, selon son estimation, à une augmentation de 10% de la fiscalité locale, imputable au choix de la maîtrise d'ouvrage publique pour la gendarmerie. Il ne se prononcera pas en faveur d'une augmentation aussi brutale. Cet avis semble partagé par plusieurs conseillers.

Le Président rappelle que le projet de territoire se présente comme un ensemble cohérent. La question qu'il pose est celle du choix et du calendrier des projets prioritaires.

❖ **Sur la zone d'activités**

M. VIVIAN indique qu'il n'est pas encore en mesure de répondre à la question d'un transfert de cette compétence à la Communauté de communes.

❖ **Sur la voirie**

M. DEBRAND se dit heureux de voir le budget de la voirie maintenu, bien qu'il lui semble que KPMG ait fondé son analyse sur une réduction des crédits voirie.

Le débat est clos, sans validation formelle du projet de territoire. Il est fait droit aux demandes d'information complémentaire sur la nature, le coût et le financement des différents projets.

Point n°2 : Débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire définit le cadre de l'élaboration budgétaire 2009. Il s'agit essentiellement de définir les investissements et les actions à prendre en compte prioritairement pour l'élaboration des budgets.

Pour le budget général, il n'est pas proposé d'augmenter la TPU ni d'instituer une fiscalité additionnelle. Les trois quarts des bases de taxe professionnelle étant plafonnées, le rendement d'une augmentation du taux serait modéré. De plus, cette mesure aurait pour effet de conduire à un assujettissement des ménages à la fiscalité communautaire (Taxe d'habitation, Taxe sur le foncier bâti). Cette mesure serait tout à fait inopportune alors qu'une partie de la population souffre déjà de la récession et qu'elle ferait sentir ses effets à un moment où l'économie pourrait avoir besoin d'être soutenue par la consommation.

Cette position ne pourra cependant être tenue à moyen-terme si le programme d'investissement n'est pas réduit ou étalé dans le temps. Dans le cas contraire, un recours à un emprunt massif serait inévitable, et malgré un allongement de la durée de remboursement, la charge de la dette serait supérieure au résultat disponible.

Le programme d'investissement 2009 sera orienté principalement vers les projets déjà engagés (gendarmerie), faisant partie d'un programme pluriannuel (voirie, bassins de rétention des Basses Echarrières) ou nécessitant une intervention urgente (patrimoine). Si la compétence multi-accueil est transférée, la mise en place des moyens d'accueil devra être provisionnée, au-moins pour les études. En fonctionnement, la maîtrise des dépenses est toujours prioritaire. Pour une meilleure efficacité, des enveloppes communales seront définies et réservées à l'entretien de la voirie. Le renforcement en personnel du service technique est envisagé dans la limite de ce que permettra la prospective budgétaire.

Les budgets annexes de la zone des Basses Echarrières et du SPANC n'appellent pas d'observations particulières. Pour le premier, l'éclairage de la voie sud devra être réalisé. Quant au SPANC, la réduction du déficit se poursuit avec pour objectif un équilibre en 2011.

Pour la partie commerciale de la base de loisirs (camping et restaurant), le soutien du budget général se limite à environ 30 000 € pour 2008. La progression du chiffre d'affaire est insuffisante pour espérer un retour à l'équilibre budgétaire. Une étude approfondie est nécessaire pour envisager un mode de gestion plus satisfaisant.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Point n°3 : Projet de prise de compétence multi-ac cueil

Dans le prolongement des actions engagées en faveur de l'Enfance et de la Jeunesse, il est proposé au conseil communautaire de valider la prise de compétence pour la réalisation et la gestion de centre multi-accueil (assurant la double fonction de crèche et de halte-garderie). Cette prise de compétence s'opèrerait par modification statutaire, ce qui suppose que la majorité qualifiée des conseils municipaux délibèrent favorablement. L'accord du conseil municipal de la commune centre est indispensable.

M. VIVIAN indique que la rédaction de la modification statutaire n'a pas pu être présentée au conseil municipal de St Jean de Bournay. Il souhaiterait que soit inscrit dans les statuts une répartition égale des places en accueil régulier et en accueil occasionnel pour les accueils futurs.

Le report de cette question est accordé.

GENDARMERIE

Point n°4 : Demande de subvention au Conseil général de l'Isère

Il sera demandé au Conseil communautaire de solliciter une subvention auprès du Conseil général de l'Isère pour le financement de la nouvelle gendarmerie. Cette demande portera sur un montant de 300 000 € représentant 50% de la dépense estimée non-productive de revenu.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à 38 voix pour et 1 abstention :
SOLLICITE le Conseil général de l'Isère pour l'obtention d'une subvention pour la gendarmerie.

VOIRIE

Point n°5 : Demande de subvention au titre de la D GE 2009

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président ou son délégataire à déposer une demande de subvention au titre de la DGE 2009 pour les travaux de voirie communautaire.

Commune	Projet	Montant HT	Commentaire
Villeneuve de marc	Aménagement entrée Nord	230 000 €	Report 2008 - CG programmé 2009
St Anne sur Gervonde	Parking de l'église	72 236.17 €	CG programmé 2009
St Agnin sur Bion	Travaux sécurité gymnase/foyer	28 397.50 €	CG à demander
Artas	Chemin du Vignier	77 196.14 €	CG à demander
Châtonnay	Carrefour VC3	8 751.08 €	CG demandé en 2008
Meysiez	Centre village (RD41, VC3 et 4)	13 126.62 €	CG demandé en 2008
Meyrieu les Etangs	Sécurité école VC11	19 279.16 €	CG demandé en 2008
Beauvoir de marc	Carrefour RD518-VC1	55 000 €	CG demandé en 2008
	Total	503 987 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
SOLLICITE de l'Etat une subvention au titre de la DGE 2009 sur les dossiers décrits ci-dessus.

Point n°6 : Demandes de subvention au Conseil général pour les travaux de voirie

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président ou son délégataire à déposer les demandes de subvention auprès du Conseil général pour les travaux de voirie communautaire soumis à la DGE. Les dossiers concernés sont les suivants : aménagement de sécurité chemin du Vignier à Artas pour un montant de 77 196 € HT, aménagement de sécurité entre le gymnase et le foyer communal à St Agnin sur Bion pour un montant de 28 397 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
SOLLICITE le Conseil général de l'Isère pour l'obtention de subventions pour les travaux de voirie décrits ci-dessus.

RESSOURCES HUMAINES

Point n°7 : Création d'un poste d'animatrice RAM à partir de début 2009

Suite à la validation du programme Enfance et Jeunesse et de la signature du contrat avec la CAF, il a été lancé une procédure pour le recrutement d'une animatrice pour le Relais d'Assistantes Maternelles. Il est demandé au Conseil communautaire de créer un poste d'Educatrice Jeunes Enfants à temps complet.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
CREE un poste d'éducatrice de jeunes enfants à temps complet

BASE DE LOISIRS

Point n°8 : Participation 2009 au prix régional « Vivons ensemble la cité »

La Région Rhône-Alpes organise le prix régional « Vivons ensemble la cité » auquel il est proposé de participer en présentant un dossier concernant l'accessibilité pour handicapés de la baignade à la Base de Loisirs du Moulin. Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président ou son délégué à déposer le dossier de candidature auprès de la Région Rhône Alpes pour un montant de 32 500 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à 36 voix pour et 2 abstentions :

AUTORISE le Président à déposer un dossier auprès de la Région Rhône-Alpes au titre de la participation au concours 2009 « Vivons ensemble la cité ».

Point n°9 : Mise aux normes campings qualité

Le label Camping Qualité est conditionné par des normes auxquelles ne satisfont plus les sanitaires du camping. Afin de fournir aux clients un service de qualité et de continuer à bénéficier de ce label, des travaux de mise aux normes sont nécessaires. Il s'agit de prévoir le remplacement de trois chauffe-eaux pour un montant de 6 000 €, de faire des cabines avec lavabo et douche pour un montant estimé à 10 000 € et d'installer une baie vitrée sur le sanitaire pour l'abriter des courants d'air pour un montant estimé à 4 000 €. Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à lancer les consultations avant le vote formel du budget pour permettre la réalisation de ces travaux avant l'ouverture.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à 31 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions :

AUTORISE le Président ou son délégué à lancer les consultations pour les travaux de mise aux normes des sanitaires du camping

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2009

Point n°10 : Vote de tarifs complémentaires pour l'épicerie du camping

Il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur les tarifs suivants :

Stylo décoré	3 €
Animaux arroseurs	2.50 €
Porte clés	3 €
Porte photo	3.50 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte les tarifs ci-dessus

ORDURES MENAGERES

Point n°11 : Création d'un groupement de commande avec la Communauté de communes de Bièvre-Liers pour l'acquisition d'un châssis équipé d'une benne à ordures ménagères

Il est proposé de se constituer en groupement d'achat avec la communauté de communes de Bièvre-Liers pour le remplacement d'un de nos véhicules de collecte des ordures ménagères. L'objectif est à la fois de massifier le marché et de diviser le coût de gestion de l'appel d'offre. Une participation pourra être demandée par l'EPCI coordinateur du groupement. Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention du groupement de commande et de désigner un des membres de la CAO et un suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offre *ad hoc*.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Président ou son délégué à signer à la convention de groupement de commande avec la Communauté de communes de Bièvre-Liers.

PROCEDE à l'élection des délégués titulaire et suppléant pour la commission d'appel d'offres du groupement :

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 39

Majorité : 20 voix

Ont obtenu :

Délégué titulaire : M. ROLLAND Thierry 39 voix élu

Délégué suppléant : PIOLAT Jean-Christian 39 voix élu

RESEAU MEDIATHEQUES

Point n°12 : Signature du marché d'acquisition de livres pour le réseau de médiathèques

Une consultation a été réalisée sur la base d'un marché à procédure adaptée à bons de commande pour l'achat de livres pour le réseau de médiathèques. Le marché est constitué de 3 lots : le lot 1 « livres pour adultes », le lot 2 « livres pour la jeunesse », le lot 3 « BD et mangas adulte et jeunesse ». Il est demandé au Conseil

communautaire d'autoriser le Président ou son délégataire à signer le marché sur la base d'un montant minimum annuel estimé à 24 000 € HT pour les trois lots. Il est rendu compte en séance de l'avancement de la procédure. Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE le Président ou son délégataire à signer le marché d'acquisition de livres avec les prestataires retenus pour chacun des lots.

M. VIVIAN demande si la médiathèque peut proposer la presse quotidienne nationale à ses lecteurs.

M. GELIN Maurice indique qu'il lui semble que la politique d'acquisition doit demeurer indépendante des élus, dans un esprit de représentation pluraliste de la diversité des opinions.

Le principe est celui du pluralisme. Cela n'empêche pas les élus, comme tout citoyen, d'émettre des souhaits et suggestions. La proposition de M. VIVIAN sera étudiée par les services.

En réponse à une question de Mme PELLERIN, il est précisé que la consultation pour ce marché a donné lieu à une publicité. Il n'y a pas eu d'offre locale.

ENFANCE ET JEUNESSE

Point n°13 : Vote de tarifs d'accueil de loisirs

Suite à une erreur matérielle, il est nécessaire d'apporter une correction sur les tarifs votés en séance du 18 décembre 2008, pour la tranche de quotient familial de 926 € à 1000 € le tarif allocataire CAF ½ journée sans repas est à 4 € et pour la tranche de quotient familial de 1001 € à 1075 € le tarif allocataire CAF ½ journée sans repas est à 4,40 €. (se reporter au tableau remis à l'occasion de la séance précédente).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

ADOPTE les tarifs ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Président informe le Conseil communautaire du courrier que lui ont adressé M. REMILLER, Député-Maire de Vienne et M. ROMULUS, Conseiller municipal délégué, sollicitant une prise de position en faveur du maintien du Tribunal de Grande Instance de Vienne.

Le Conseil communautaire décide de s'en tenir à son attitude de neutralité telle que décrite dans la délibération du 3 juillet 2008.

QUESTIONS DIVERSES

M. VIVIAN exprime ses réserves sur l'étude KPMG ayant servi de base au projet de territoire. Il s'appuie sur le cahier des charges qui prévoyait la mise en place d'un comité de pilotage, ce qui selon lui, n'aurait pas été fait. Il estime que la démarche participative annoncée dans la méthodologie n'a pas impliqué suffisamment la Ville de St Jean. Il aurait également souhaité que l'examen des conséquences du passage à la TPU pour la Ville de St Jean soit approfondi : Il n'a pas confiance dans le travail rendu.

Le rôle du comité de pilotage a été de facto confié au bureau communautaire. Celui-ci est représentatif de chacune des communes membres, ce que KPMG ne savait pas quand la méthodologie a été rédigée. La représentation de toutes les communes a donc bien été assurée en respect de la méthodologie participative.

Des contacts informels ont eu lieu pour la collecte des informations financières et le choix des hypothèses de travail (taux de croissance par chapitre des dépenses et des recettes, liste des projets). Il paraît nécessaire d'accepter qu'une étude apporte des réponses inattendues : c'est ce que l'on attend d'elle. Le Président confirme sa volonté d'achever l'audit avant la fin de l'année 2008 : le « timing » est à ses yeux une condition de réussite pour la concrétisation des projets.

M. SERVET informe l'assemblée que le Safari Pêche aura lieu le 25 avril. Il compte sur la venue d'un maximum d'élus.

La séance est levée à 23 h 45.